



BASTIDE DE CARACTERE

LE MOT DU MAIRE

Chaque année, la construction du budget communal est le moment de faire un exercice rétrospectif et prospectif sur l'évolution de nos finances.

Or, nous avons encore subi en 2019, une nouvelle baisse des dotations de l'état.

Afin de manifester notre mécontentement et alerter des conséquences qui pénalisent le bon fonctionnement de nos communes, j'ai donc transmis le courrier présent à l'intérieur de votre Monpazier Infos à Monsieur le Préfet de la Dordogne.

Malgré ces difficultés importantes, nous continuons à nous battre pour maintenir les services publics et l'attractivité de notre village.

Je conclurai mon propos en saluant le dynamisme de nos associations et des bénévoles qui les composent pour les manifestations et activités qu'ils proposent tout au long de l'année et en particulier celles d'été. Qu'ils en soient remerciés.

Je vous invite à les soutenir.

Bel été à toutes et à tous.

Votre Maire,
Fabrice DUPPI.

ÇA S'EST PASSÉ À MONPAZIER

SALON DES MÉTIERS D'ART

Nous avons accueilli, pour la première fois à Monpazier, le salon des Métiers d'Art qui se situait depuis 10 ans au château de Monbazillac.



Cette manifestation s'est déroulée les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2019.

Elle sera reconduite dans notre Bastide en 2020.

EXPOSITION DES ARTISTES PEIGNANT DE LA BOUCHE ET DES PIEDS

L'association CLEM, en partenariat avec la commune de Monpazier, avait accueilli dans la salle des fêtes une magnifique exposition réalisée par les artistes peignant de la bouche et du pied du 5 au 7 avril 2019.



MONPAZIER EN BREF

LABEL « VILLE ET MÉTIERS D'ART »

Fort de la dynamique Métiers d'Art sur la commune de Monpazier (22 artistes et Métiers d'Art présents) et des actions réalisées (dépliant promotionnel, salon des métiers d'art), nous avons déposé un dossier de candidature auprès de l'Association Nationale des Métiers d'Art, laquelle a retenu la candidature de Monpazier pour ce label prestigieux.

À ce jour, 80 collectivités ont obtenu ce label en France.

MONPAZIER EN IMAGES

EXPOSITION DANS LE JARDIN DES RÉCOLLETS

Le jardin des Récollets, qui vient d'être créé par nos agents communaux, accueille tout l'été une exposition réalisée par les résidents du foyer d'accueil médicalisé Les Papillons Blancs et l'artiste Fabrice De Paola.



BASTIDEUM

L'année 2019 voit de nouvelles animations créées par l'équipe du Bastideum en complément de celles existantes (fête du jeu, ateliers et animations enfants, manifestations nationales, etc.)

Mystère au Bastideum : c'est un jeu d'enquête nocturne tous les mardis et mercredis soir de l'été.



AGENDA

2 dates sont à retenir dans votre agenda en octobre :

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

05.10.2019

Le 5 octobre à 18h30 à la salle des fêtes pour la remise des prix du concours des maisons fleuries.

MATINÉE ÉCOCITOYENNE

11.10.2019

Le 11 octobre à partir de 8h30 pour la matinée écocitoyenne où chacun est le bienvenu pour participer à divers travaux d'embellissement dans la Bastide.

La matinée se terminera par un apéritif et un repas convivial offert à tous les participants.
Inscriptions à la mairie.

QUOTIDIEN

PROPRETÉ DU VILLAGE / CIVISME :

Chaque propriétaire ou locataire est donc invité à veiller à la propreté de son trottoir, façade, rue ou carreyroux, mauvaises herbes comprises. Le plaisir d'évoluer dans un bel environnement nécessite un travail régulier que la nature nous impose. La participation aux journées écocitoyennes prouve l'envie que nous avons tous de rendre cette commune belle et accueillante. Nos amis les chiens seront reconnaissants à leurs maîtres d'effacer les traces qu'ils ne sont pas en mesure de ramasser. D'ailleurs, s'ils le pouvaient, ils ne l'oublieraient sûrement pas ! Quant aux divagations des chiens, la solution reste à la volonté de leurs propriétaires de les surveiller : nous leur demandons donc de le faire. Si cette règle était appliquée, cela permettrait aux agents techniques de se concentrer sur les nombreuses autres tâches qu'ils ont à effectuer (entretien des bâtiments et espaces publics, stade, etc...). L'effort de tous rendra les choses plus faciles et nous comptons sur l'investissement personnel de chacun. Nous rappelons aussi que les distributeurs de sacs à déchets canins sont installés aux 4 coins du village.

DROITS DE PLACE DES COMMERÇANTS

Concernant les droits de place des commerçants, il est important de rappeler à certains le respect nécessaire des limites autorisées des étalages et terrasses.

ATELIERS NUMÉRIQUES

Les ateliers numériques proposés gratuitement à la Médiathèque, pour les personnes de plus de 60 ans, sont reconduits pour la saison 2019/2020.

Inscriptions et renseignements : Antenne locale du C.I.A.S ou par téléphone : 06.38.78.62.86

CANICULE

En raison de la période caniculaire qui s'installe, nous vous informons qu'un registre est toujours présent en Mairie où les personnes âgées et handicapées isolées à domicile peuvent s'inscrire ou se faire inscrire.

FLEURISSEMENT ET PROPRETÉ DE MONPAZIER

Dans le cadre de la propreté de la ville, nous informons nos concitoyens qu'il n'est pas dans la mission des agents municipaux délégués à l'entretien des espaces verts, de nettoyer les pas de porte et les parts de trottoirs des immeubles privés.

LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

Face à la multiplication des petites incivilités : déjections canines, abandon d'ordures, stationnements gênants, la Mairie a, à plusieurs reprises, sensibilisé les administrés à ces problématiques. Ces « mauvais » gestes du quotidien, quand ils se répètent, gâchent la vie des habitants, alors qu'adopter les bons gestes ne coûte rien. Passer la phase de prévention et de sensibilisation, c'est désormais l'agent de surveillance de la voirie, Serge Guérin, qui pourra dresser des contraventions.



INFORMATIONS JURIDIQUES

Tous les deux mois, la mairie accueille des permanences « infoDroits Dordogne » qui permettent à tous d'obtenir gratuitement des informations d'ordre juridique.

Les prochaines permanences auront lieu le 19 septembre et le 21 novembre 2019 de 14h à 17h.

Renseignements et prise de rendez-vous :

Tel : 05.53.35.34.03

TRAVAUX

RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET EAUX POTABLES

Les travaux de réfection des réseaux d'assainissement et d'eaux potables portés respectivement par la communauté de communes et le syndicat départemental d'eaux potables vont commencer à l'automne. Ces travaux seront précédés par des fouilles archéologiques.

STATION D'ÉPURATION

La communauté de communes a choisi l'entreprise pour réaliser les travaux de cette nouvelle station d'épuration ; les travaux devraient commencer début 2020.

AMÉNAGEMENT PIÉTONNIER « PROMENADE DES FONTANETTES »

Afin d'améliorer la sécurité des piétons sur la promenade des Fontanettes, un aménagement piétonnier a été réalisé le long du rempart.



RÉFECTION DES SOLS DES CARREYROUX

Les travaux de réfection des sols des carreyroux sud de la Bastide vont commencer à l'automne dans le cadre d'un chantier formation mis en place en partenariat avec le Conseil Régional et un organisme de formations IDC PRO. D'autres travaux seront également réalisés lors de ce chantier qui va durer 8 mois : trottoirs, murets, mur du cimetière, etc.

1 MINUTE POUR VOUS DIRE

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Nous vous rappelons qu'il existe des aides financières pour l'amélioration de votre habitat. Renseignements auprès de SOLIHA. Tel : 05.53.06.81.20

SPORT À MONPAZIER

Félicitations à nos deux clubs de football et rugby pour leur première place dans leur championnat respectif et leurs parcours lors des phases finales !

LABEL « PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE »

Tous les 5 ans, chaque village, labellisé Plus Beau Village de France, fait l'objet d'une réexpertise par la Commission « Qualité » de l'association afin d'étudier et décider si le label est maintenu.

Notre commune a donc fait l'objet de cette réexpertise cette année et s'est vu confirmer son classement à ce label prestigieux parmi les 156 villages labellisés.

ENQUÊTE USAGERS SMD3

MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Entre septembre et décembre 2019, le SMD3, Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne ira à la rencontre des usagers de notre commune.

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, le SMD3, collectivité en charge de la gestion de nos déchets, doit récolter vos informations personnelles. Cette formalité obligatoire ne prendra que quelques minutes.

Nous comptons sur vous pour accorder le meilleur accueil à l'agent du SMD3 qui se rendra à votre domicile ou dans votre entreprise prochainement.

Qui est concerné ?

Tout producteur de déchets : propriétaires, locataires, entreprises, collectivités et associations de la commune.

Pourquoi cette enquête ?

Pour répondre aux attentes de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, les élus périgourdins ont décidé de remplacer la TEOM par la redevance incitative dès 2021. Ce nouveau dispositif, plus juste car personnalisé et proportionné, ne portera que sur les sacs noirs et tiendra compte de la taille de chaque ménage et de sa réelle production de déchets.

À partir de 2020 sur notre commune, un nouveau dispositif de collecte sera mis en place. Il n'y aura plus de ramassage en porte à porte sur la commune. Il s'agit de conteneurs aériens ou semi-enterrés nécessitant des badges d'accès pour la collecte en points d'apport volontaire.

Le SMD3 doit récolter vos informations personnelles afin de vous remettre votre carte d'accès permettant le dépôt de vos déchets et l'accès en déchèterie.

Comment se passe l'enquête ?

1. Information

Vous serez informés de la visite de l'animateur du SMD3 dans votre boîte aux lettres et y trouverez également le formulaire que vous pourrez préremplir.

2. Récolte des données

Si vous êtes présents, l'animateur récolte les informations nécessaires avec vous, il répond à vos questions et vous remet de la documentation.

Si vous êtes absents, vous pouvez soit :

- Remplir le formulaire reçu préalablement et le renvoyer par courrier
- Vous pré-enregistrer en ligne sur un site sécurisé
- Transmettre les informations demandées par téléphone
- Venir à la permanence qui sera proposée près de chez vous

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Pour éviter le démarchage téléphonique, l'association Agence Départementale pour l'Information sur le Logement de la Dordogne (Adil24) conseille aux personnes qui sont « dérangées de façon intempestive par des appels de démarchage parfois agressifs, pour l'isolation à 1 euro, de s'inscrire sur conso.bloctel.fr.

Tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste d'opposition au démarchage téléphonique. Si malgré l'inscription le démarchage persiste, l'Adil24 conseille de signaler le dysfonctionnement via l'onglet « foire aux questions » puis le lien « réclamation ».

L'Adil24 rappelle qu'en cas d'intérêt pour ce type de travaux, le consommateur doit comparer les offres et obtenir des devis.

Informations auprès de l'Adil24 au 05.53.09.89.89 ou via contact@adil24.org.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

La loi n°2016-1048 du 01/08/2016 rénovant les modalités d'inscriptions sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un REU (Répertoire Électoral Unique) dont la tenue est confiée à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques).

Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales avec la suppression de la commission de la révision de la liste électorale.

Ce qui change :

- > Les citoyens peuvent se faire inscrire sur les listes électorales toute l'année et jusqu'au sixième vendredi précédant un scrutin, sauf pour l'élection Européenne du 26 mai 2019 (avant le 31 mars 2019).
- > Les jeunes, jusqu'à l'âge de 26 ans uniquement, peuvent être inscrits sur la liste électorale de la commune du domicile de leurs parents.
- > La durée d'inscription sans interruption au rôle d'une des contributions directes (taxe habitation, foncière et CFE) hors commune passe à 2 ans au lieu de 4 ans.
- > L'élargissement des droits aux gérants ou associés majoritaires ou uniques d'une société, d'être inscrits au rôle de la commune pour la 2^{ème} fois.
- > Fin de la double inscription des Français établis hors de France.
- > Les cartes électorales comporteront, en plus de l'état civil, un numéro INE (Identifiant National d'Electeur).

Celles-ci vous seront envoyées quelques jours avant les prochaines élections.

.....

SPORT À MONPAZIER

BRAVO À NOS CHAMPIONS !

Félicitations à nos deux clubs de football et rugby pour leur première place dans leur championnat respectif et leurs parcours lors des phases finales !





MAIRIE DE MONPAZIER

DORDOGNE



Préfecture de la Dordogne
Monsieur le Préfet
2 rue Paul Louis Courier
24000 PERIGUEUX

Monpazier, le 12/04/2019.

Monsieur le Préfet,

Comme toutes les communes de France, la commune de Monpazier vient de recevoir le montant des dotations de l'état pour l'année 2019.

Or, quelle n'a pas été notre surprise en constatant que son montant total avait baissé de 10 % par rapport à 2018, soit une baisse de 13004€.

Tableau comparatif 2018 / 2019

	2018	2019
Dotation forfaitaire	82 791 €	80 618€
Dotation de Solidarité Rurale	46 478€	42 275€
Dotation Elu Local	2972€	0
Dotation nationale des péréquations	4462€	809€
TOTAL	136 706€	123 702€

Pensant qu'il s'agissait d'une erreur, j'ai contacté les services de la Préfecture qui m'ont indiqué que cela venait d'une perte du nombre d'habitants (la commune est passée de 509 à 484 habitants) et du potentiel fiscal de la commune qui la classe comme une commune « riche ».

J'ai du mal à comprendre que la commune de Monpazier puisse être considérée comme une commune « riche ».

En effet, la commune de Monpazier est une commune de 484 habitants (source INSEE 2019) pour une superficie de 53 hectares, ce qui limite la soi-disant « richesse » de celle-ci.

Ancien chef-lieu de canton, classée parmi les Plus Beaux Villages de France, Site Patrimonial Remarquable avec 32 monuments historiques, la Bastide de Monpazier a été créée en 1284 et a des charges de centralité importantes.

Elle possède une certaine attractivité touristique et attire de nombreux visiteurs.

70 commerces, artisanat, métiers d'art y sont présents, dont 50 ouverts tout au long de l'année, même si cela demeure fragile.

De nombreux services à la population s'y maintiennent encore :

1 école primaire, 3 médecins, 1 kinésithérapeute, 5 infirmières, 1 pharmacie, 1 Poste, 1 CIAS, 1 Maison de Services au Public, 1 médiathèque et 1 Musée (le Bastideum) sur l'histoire de Monpazier et des Bastides, plusieurs complexes sportifs (foot, rugby, tennis).

Les espaces culturels et sportifs sont à la charge de la commune.

Malgré sa dynamique, Monpazier a subi la perte de certains services publics, comme la gendarmerie et la trésorerie, lesquels en plus d'éloigner ces services de la population locale, ont entraîné des baisses de financement pour notre collectivité

(- 4000€ de loyer par an pour la gendarmerie) et des dépenses importantes pour adapter et remettre en état ces bâtiments communaux afin de les louer à nouveau (plus de 32 000 € de travaux).

Le budget principal de la commune de Monpazier pour 2019 est de 586 550€ en fonctionnement et de 361 946€ en investissement, avec un budget annexe (culture événement) de 112 894 € en fonctionnement et de 9253 € en investissement.

Comme beaucoup de communes, les budgets sont de plus en plus contraints pour les collectivités locales, avec notamment les fortes baisses de dotations de l'état (depuis 2012, nous pouvons évaluer à plus de 170 000 € la baisse des dotations de l'Etat pour la commune de Monpazier).

Afin de pallier à ces besoins de recettes qui impactent fortement notre budget, nous effectuons au quotidien une gestion rigoureuse de budget de la commune : économies sur les dépenses de fonctionnement, réduction de la masse salariale et des indemnités des élus.

Depuis le début du mandat en 2014, mes 3 adjoints ne prennent pas leurs indemnités et j'ai diminué la mienne de 40% (ce qui représente au total un gain pour la collectivité de plus de 90 000€ sur 6 ans).

Tous ces efforts ont permis de poursuivre certains investissements et diverses actions nécessaires au maintien de l'économie et de l'attractivité de notre belle Bastide (restauration du patrimoine, entretien des bâtiments communaux et espaces publics, animations...).

« Mais nous arrivons au bout de ce qu'il convient d'appeler : raisonnable pour le bon fonctionnement d'une commune, le maintien de son attractivité et sa survie ! »

La commune de Monpazier doit assumer les coûts liés à ses charges de centralité, poursuivre des travaux d'investissement nécessaires (réfection des réseaux d'eaux pluviales avec la voirie, l'accessibilité des espaces publics...) mais également mener des actions importantes pour attirer des habitants et augmenter sa population : conscients de la baisse du nombre d'habitants et fort de la présence de services et de commerces, nous travaillons actuellement sur plusieurs projets avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) comme le projet de création d'une résidence intergénérationnelle et l'extension d'un lotissement.

Mais tout ceci ne pourra se faire sans moyens financiers pour la commune, qui reste le lien entre l'Etat et les administrés.

Il en va du maintien de la vie dans nos territoires ruraux, lesquels offrent une réelle qualité de vie à ses habitants.

Les habitants de nos communes doivent pouvoir choisir leur lieu de vie et avoir accès aux différents services qui leurs sont offerts.

Les communes doivent pouvoir continuer à apporter cela à leur population.

Je souhaite que mon modeste témoignage puisse faire prendre conscience à nos gouvernants des difficultés de fonctionnement des communes, de leurs élus et des habitants qui s'indignent de la perte de leurs services publics et de l'éloignement qu'ils subissent.

« Les communes sont le ciment de notre démocratie, elles assurent la cohésion sociale de notre pays, leur maintien est essentiel ».

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Fabrice DUPPI,
Le Maire.

